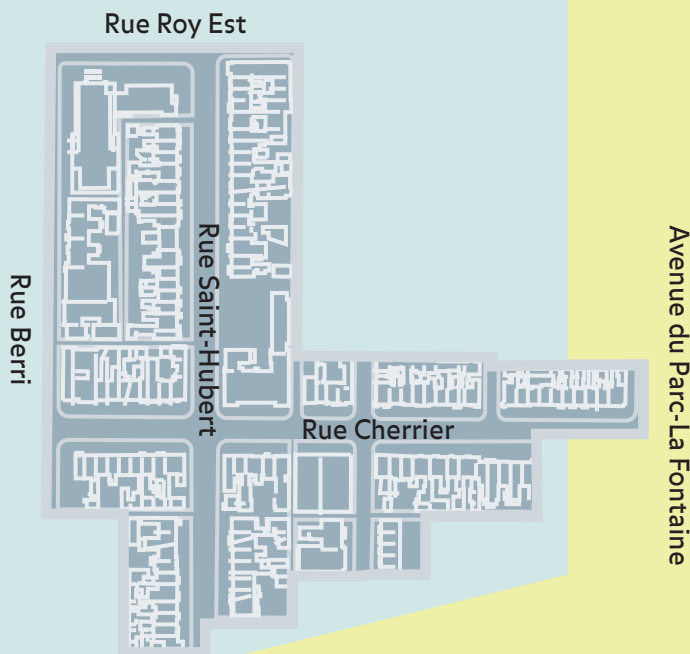


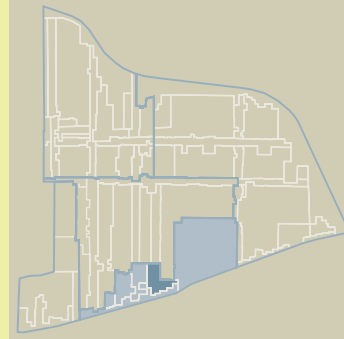
3  
4

## AIRE SQUARE SAINT-LOUIS UNITÉ RUE CHERRIER



### CARACTÉRISATION

#### UNITÉ DE PAYSAGE



#### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Ce secteur est situé principalement sur la terre de Joseph-Charles-Hubert Lacroix, qui essaiera de profiter du prolongement de la rue Sherbrooke pour lotir sa terre. La rue Cherrier sera tracée dans les années 1860, mais ce territoire était en marge des axes de croissance et le développement s'y fera très lentement. C'est en 1880 que Joseph-Charles-Hubert Lacroix décide véritablement de lotir l'ensemble de sa terre. En 1890, les lots seront presque tous vendus, signe de l'engouement pour ce secteur à cette époque. Par rapport au reste de la terre, le développement des rues Cherrier et Saint-Hubert intéresse une clientèle plus aisée. Parmi les raisons qui expliquent ce choix, on peut mentionner l'emprise plus importante de ces deux rues, le prestige associé

à la rue Saint-Hubert au sud de la rue Sherbrooke ainsi que le rôle joué par la rue Cherrier en tant que lien entre le square Saint-Louis et le parc La Fontaine, tous deux aménagés à l'époque du lotissement. Depuis leur édification, les bâtiments de cette unité de paysage n'ont subi que des transformations mineures.

#### TISSU URBAIN

##### Les îlots

Cette unité de paysage est composée d'îlots à 4 faces avec ruelle, orientés dans l'axe nord-sud. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections se fait vers les rues est-ouest, à l'exception du côté est de l'intersection entre les rues Saint-Hubert et Roy.

### Le parcellaire

Bien que le parcellaire de cette unité de paysage soit relativement homogène, les dimensions des parcelles comportent quelques différences. De façon générale, les parcelles mesurent entre 6 et 9 mètres de largeur et entre 30 et 40 mètres de profondeur. Seules les parcelles de la rue Saint-Hubert entre les rues Cherrier et Roy présentent une largeur typique de 7,6 mètres.

### IMPLANTATION

#### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT :** variable, généralement de 3 à 5,6 mètres.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES :** régulier.

**MARGES LATÉRALES :** aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES :** bâtiments annexes en fond de cour, implantés directement sur la ligne de lot arrière, pour plusieurs parcelles.

#### Les aménagements extérieurs

Les plantations d'arbres en alignement sont situées sur l'espace public. Les cours avant peuvent être séparées de l'espace public par un muret bas de pierre ou une clôture basse en métal. La surface des cours avant peut être recouverte de gazon, de plates-bandes et d'arbustes ou être traitée en matériaux durs. Ces derniers sont particulièrement présents lorsqu'une cour anglaise permet d'accéder à un logement de niveau légèrement inférieur à celui du sol.

### BÂTI

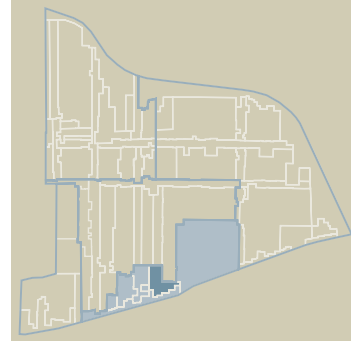
#### Le type architectural

**DOMINANT :** maison urbaine contiguë (type 4.2), maison urbaine à unités superposées (type 4.3) et triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

**MINORITAIRE :** immeuble institutionnel (type 9).

## UNITÉ DE PAYSAGE

### 3.4 RUE CHERRIER



#### La volumétrie

**FORME DU PLAN :** rectangulaire ou en forme de « L ». Bien que la rallonge arrière, dans les plans en « L », soit fréquemment disposée en alternance d'un bâtiment à l'autre, ce procédé n'est pas régulier.

**LARGEUR :** similaire à celle des parcelles, soit 6 à 9 mètres.

**HAUTEUR :** 2 ou 3 étages, ligne de toit irrégulière en raison des différences importantes dans la surélévation du rez-de-chaussée par rapport au niveau du sol, généralement de 1 ou 2 contremarches, de 6 ou 7 contremarches ou de 10 à 12 contremarches, libérant plus ou moins d'espace pour accéder à un logement situé en demi sous-sol.

**TOITURE :** toit plat et fausse mansarde.

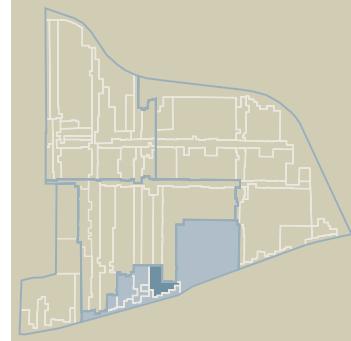
**BALCON ET SAILLIE :** On trouve des escaliers droits pour rejoindre le rez-de-chaussée ou le premier étage, selon l'ampleur de la surélévation du rez-de-chaussée ou le type de bâtiment, et parfois des balcons aux deuxième et troisième niveaux, dont la largeur couvre généralement le porche d'entrée ou des ouvertures. Les fenêtres en saillie peuvent couvrir 1, 2 ou 3 étages. Toutefois, elles ne constituent pas un élément architectural typique de cette unité de paysage.

#### Les matériaux de revêtement

**CORPS :** pierre à bossage ou pierre de taille, quelques bâtiments étant revêtus de brique d'argile, notamment la plupart des bâtiments institutionnels.

**TOITURE :** Les fausses mansardes sont revêtues d'ardoise.

**ESCALIER ET BALCON :** bois et(ou) métal, balcons construits en porte-à-faux et supportés par des colonnes en bois ou en métal ou par des consoles en pierre, bois ou métal.



### Le traitement des façades

**SOCLE** : fondation parfois démarquée par l'utilisation de pierre en saillie d'une texture différente de celle du reste du mur de façade, absence de distinction fréquente dans la composition de la façade.

**CORPS** : composition asymétrique en deux travées. La première est composée de l'alignement de la ou des portes du rez-de-chaussée et de portes ou fenêtres à l'étage, selon qu'il y a ou non un balcon. La seconde travée est formée d'un alignement de fenêtres. S'il y a une fenêtre en saillie, elle est située dans ce deuxième alignement, où l'on peut retrouver des fenêtres groupées par deux au rez-de-chaussée et simples à l'étage.

**COURONNEMENT** : pour les toits plats, corniche moulurée avec ou sans corbeau ou parapet à fronton ; pour les fausses mansardes, corniche moulurée avec corbeau sous la mansarde et lucarnes de formes variées, la lucarne située au-dessus de la fenêtre en saillie pouvant être soulignée par un pignon ou une tourelle à pavillon.

### Les ouvertures

**FENÊTRES** : à guillotine ou à battants avec imposte.

**PROPORTION** : variant de 1 largeur = 1/2 hauteur à 1 largeur = 1/3 hauteur. Des ouvertures de grandes dimensions et de proportions plus carrées sont composées par le jumelage de plusieurs fenêtres avec imposte.

**PORTES** : simples ou doubles avec imposte, portes des duplex simples jumelées et séparées par une membrure en bois.

**ENCADREMENT DES OUVERTURES** : variable.

L'encadrement peut ne pas être distingué, mais le plus souvent, on retrouve un changement dans la texture de la pierre de revêtement, pierre de taille plutôt que pierre à bossage. Certaines ouvertures possèdent des encadrements en pierre très ouvragés.

### Le traitement des bâtiments de coin

**IMPLANTATION** : sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT** : pierre similaire à celle utilisée en façade ou brique d'argile rouge.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE** : fondation démarquée par de la pierre en saillie, composition générale asymétrique, nombre de travées variable d'un bâtiment à l'autre, mais alignement horizontal des ouvertures respecté pour tous les bâtiments.

## VALEURS PATRIMONIALES

### Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

#### **3767, rue Berri et 740, rue Roy Est**

Église Saint-Louis-de-France

#### **811, rue Cherrier**

École Cherrier

#### **840, rue Cherrier**

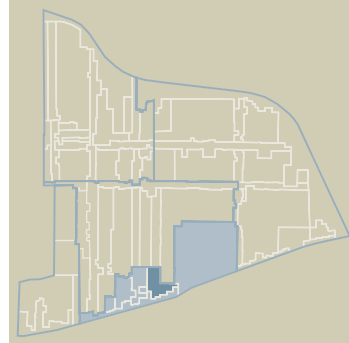
Pavillon Latourelle, UQAM

#### **3425-3427, rue Saint-Hubert**

Maison John-Millen

## UNITÉ DE PAYSAGE

### 3-4 RUE CHERRIER



### Principaux éléments à retenir

*L'unité de paysage Rue Cherrier tire son homogénéité de l'utilisation de la pierre grise comme matériau de revêtement sur tous les bâtiments résidentiels. Plusieurs bâtiments ont été construits de façon individuelle, ce qui apporte une diversité dans les détails architecturaux en façade. Ce sont principalement le gabarit général, l'implantation en alignement et l'utilisation d'un matériau de revêtement similaire qui donne une certaine homogénéité à cette unité. On retrouve surtout des résidences unifamiliales cossues en pierre. Certaines sont parfois subdivisées en duplex ou en triplex, mais dans un gabarit similaire. Les bâtiments institutionnels se distinguent fortement de l'ensemble du tissu de base et possèdent leurs caractéristiques architecturales propres.*

**Pour préserver  
le cachet du Plateau,  
contactez :**

**Direction du  
développement  
du territoire et des  
travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
ville.montreal.qc.ca/plateau